



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil  
Municipal de la Commune de TRETEAU  
Délibération 2025054  
Demande de subvention des écoles pour Noël**

**Séance du 24 Octobre 2025**

Le 24 Octobre 2025, dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

**Présents :** M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme DEGIRAL Laurence, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

**Absents :** Mme CHAPPAZ Aurélie, M. DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia.

**Excusés :** Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia.

**Pouvoirs :** Mme CHAPPAZ Aurélie donne pouvoir à M. MONNET Jérôme, Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud.

**Secrétaire de séance :** M. VIGNE Olivier.

**Nombre de membres en exercice :** 10

**Nombre de présents :** 6

**Nombre de votants :** 9

**Date de la convocation :** 20 Octobre 2025

**Date d'affichage de la convocation :** 20 Octobre 2025

Comme chaque année, les institutrices de TRETEAU ont réalisé une demande écrite afin de savoir si la commune maintenait sa participation à hauteur de 15 euros par enfant au titre des cadeaux de fin d'année. Cette année, les élèves de la commune de Treteau sont au nombre de 17.

Pour rappel, la participation de la commune est versée sur présentation de la facture acquittée de la Caisse des Écoles.

Le courrier précise que la subvention permettrait d'offrir des cadeaux de Noël aux élèves, apportés par le Père Noël lors d'une journée avant les vacances de Décembre 2025 ainsi qu'un spectacle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur la demande des institutrices, autorise le Maire à engager la dépense et à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Arnaud DÉLIGEARD**

